

COMMUNE DE SAINT-CYR (87)
NOTE DE PRESENTATION BREVE ET SYNTHETIQUE
DU BUDGET PRIMITIF 2026.
BUDGET ANNEXE LOTISSEMENT DU PRE MOU.

Ce budget annexe concerne le lotissement du Pré Mou.

Les dépenses prévues concernent principalement le remboursement du solde du prêt-relais (20 000€) et une partie de l'avance remboursable du budget principal.

Deux lots doivent être vendus en 2026 et les écritures qui en découleront ont été prévues.

Nous devons également prévoir des opérations d'ordre (en dépenses et en recettes).

I. La section de fonctionnement.

DEPENSES

Intérêts du prêt-relais et régularisation des centimes de TVA (suite aux arrondis des déclarations).

Opérations d'ordre.

RECETTES

Régularisation des centimes de TVA (suite aux arrondis des déclarations).

Vente de terrains.

Subvention de la commune.

Opérations d'ordre.

La section de fonctionnement s'équilibre en dépenses et recettes à la somme de **130 873,38€**.

II. La section d'investissement.

DEPENSES

Remboursement du prêt-relais.

Remboursement d'une partie de l'avance du budget principal au prorata des ventes de lots.

Opérations d'ordre.

RECETTES

L'excédent d'investissement de 2025 reporté.

Opérations d'ordre.

La section d'investissement s'équilibre en dépenses et recettes à la somme de **150 472,38€**.

Fait en mairie, le 28 avril 2026.

Le Maire,

M. Yves PICHAUD